

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 JUILLET 2022

Affichage en mairie de Bournezeau et mise en ligne sur le site internet de la commune : **le 8 juillet 2022**

N° délib	Objet
22.101	Ressources Humaines – Recrutement d’agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d’activité
22.102	Marchés publics – Marché d’aménagement de liaisons douces et de travaux de sécurisation de la RD de Chantonay
22.103	Marchés publics – Marché d’aménagement de sécurité de la Doulaye
22.104	Finances – Budget Le Haut Bois – Décision modificative n° 1
22.105	Domaine et Patrimoine – Acquisition et cession de parcelles chemin de la Motte
22.106	Domaine et Patrimoine - Vente de 3 parcelles pour régularisation d’emprise Allée de l’Europe
22.107	Domaine et Patrimoine - Vente d’une parcelle rue de l’Oiselière à Bournezeau pour la réalisation d’une microcrèche
22.108	Administration Générale : Rapport des représentants des collectivités territoriales de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée 2021
22.109	Assainissement : Rapport d’activité du délégataire SAUR 2021
22.110	Assainissement : Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif (RPQS) année 2021
22.111	Environnement : Rapport sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS) année 2021
22.112	Tourisme – Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) du sentier de la Bourgadine

[Article L2121-25](#)

Modifié par Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - art. 4

Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.

Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022.